

Procédures

Dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR), quelques soient les travaux envisagés sur des **constructions existantes**, pour des **clôtures** ou pour aménager ou modifier les éléments des **espaces libres** attenants à la propriété, une autorisation d'urbanisme est **absolument** nécessaire **avant** d'entreprendre les travaux (*art. R421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme*). De même, les **démolitions** sont soumises à autorisation (*art. R421-28 du Code de l'Urbanisme*).

Pour les **constructions neuves**, ou pour les **extensions**, un Permis de Construire est obligatoire (*art. R421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme*)

Lorsque l'immeuble se trouve situé à l'intérieur d'un SPR, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France avant délivrance de l'autorisation.

Par ailleurs, le commerce des matériaux issus de la déconstruction, qu'ils soient en pierre (dalles, linteaux, cheminées, corniches...), en bois (poutres, boiseries, menuiseries...) ou en métal, est soumis à certaines obligations incombant tant aux professionnels (tenue d'un registre permettant l'identification des objets et des vendeurs, facturation) qu'aux particuliers (délivrance d'un justificatif).

Rens. : DDCCRF 21 – Site Voltaire - 21, Bd Voltaire – BP81110 – 21011 - Dijon Cedex

Tél. : 03 80 76 99 10

Pour vous renseigner

- **Mairie de votre commune**
- **Direction Départementale des Territoires (DDT)**
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 – Dijon Cedex
- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**
- 21 : 39-41, rue Vannerie - 21000 - Dijon - 03 80 68 50 22
- 71 : 37, Bd Henri Dunant – BP 4029 – 71040 – Macon Cedex 9 - 03 85 39 95 20
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) :**
- 21 : 1, Rue de Soissons - 21000 - Dijon - 03 80 30 02 38 - info@caue21.fr
- 71 : 6, Quai J. Chagot - 71300 - Montceau-les-Mines – 03 85 69 05 25 - contact@caue71.fr
- **Maisons Paysannes de France**
- 21 : Mme DULERY - Le Logis - 21310 - Bézouotte - 03 80 36 57 03
- 71 :
- **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**
7, Bd W. Churchill - 21000 - Dijon - 03 81 81 47 38 - contact@croabfd.archi

Pour établir et réaliser votre projet

- **Architectes** (tableau régional disponible aux adresses ci-dessus)
- **Artisans spécialisés :**
Chambre des Métiers : 46 Bd de la marne – BP 56721 – 21067 - Dijon - 03 80 28 81 00

Cahier des Conseils Architecturaux, Urbains, Paysagers de l'AVAP

CARNET DES RECOMMANDATIONS pour les SPR

Site Patrimonial Remarquable
gérés par une

A.V.A.P.

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
sur les territoires de

« **Beaune Côtes & Sud** » et
« **Nuits-Saint-Georges** »

Beaune, Chagny, Chorey-les-Beaune, Meursault,
Nuits-Saint-Georges, Puligny-Montrachet,
Sainte-Marie-la-Blanche, Santenay

Carnet 5 : LES COULEURS

5-1 Couleurs des menuiseries

5.1 – Les couleurs

Palettes de couleurs existantes sur menuiseries



Constat

Les anciennes peintures associaient à l'huile de lin un élément colorant, antiseptique ou non, tel que la cendre (gris), la chaux (blanc), l'oxyde de cuivre (vert), l'oxyde de fer (brun), et le sang de bœuf (grenat).

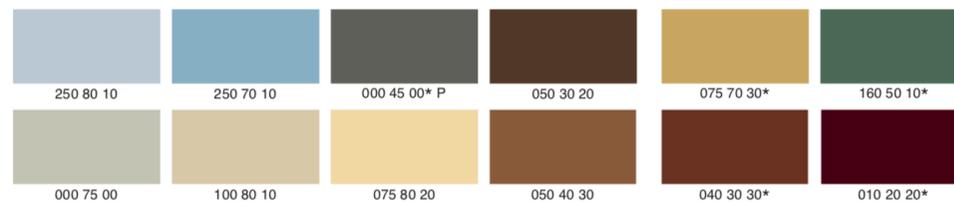
On s'en tiendra à cette gamme de tons, y compris pour les bâtiments construits au XX^e siècle, en privilégiant des tons moyen, mieux à même de se marier avec la couleur des pierres ou des enduits.

Le terme « menuiserie » recouvre les fenêtres, volets, et barres d'appui. Les pentures et crémones sont peintes à l'identique de la menuiserie, et pas en noir. Les portes, si elles ne sont pas de la même couleur que les fenêtres, peuvent être d'une teinte plus soutenue.

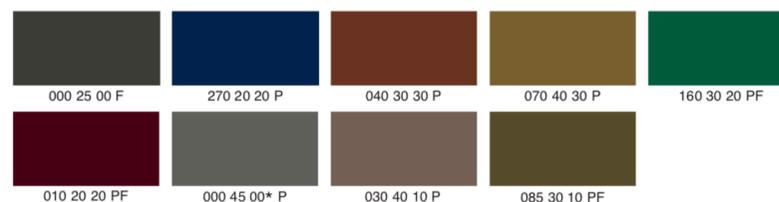
La ferronnerie comprend les grilles, garde-corps, mains courantes...

Menuiseries (réf. RDS)

* = teintes à utiliser avec vigilance.



Portails [P] - Ferronneries [F] (réf. RDS)



Les couleurs

Le choix d'une couleur est une opération difficile. La teinte choisie sur un nuancier à la lumière du jour peut donner des résultats très différents selon :

- la taille du support à traiter,
- les couleurs des surfaces voisines (sur façade ou immeubles voisins)

Un essai en vraie grandeur est conseillé : env. 1m² réalisé suffisamment tôt pour permettre de valider la teinte après séchage.

Extrait de la fiche 1-3-sdap_couleurs-PLU Ste Marie la Blanche